

Toulouse, le 18 FEV. 2013



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Monsieur le Député,

Cabinet

Vous avez appelé mon attention sur le devenir du CIO de Castres.

En réponse, je me permets de vous apporter les précisions suivantes :

Le ministère de l'éducation nationale réfléchit actuellement à l'élaboration d'un schéma cible d'implantation des CIO sur l'ensemble du territoire. Cette réflexion devrait aboutir pour la rentrée 2020.

Dans l'attente, il n'y a donc aucune modification, le CIO de Castres continuera de fonctionner normalement à la rentrée 2019.

S'agissant de son hébergement, pour la rentrée 2019, cette question est traitée en lien avec les services du SGAR et du Responsable Régional de la Politique Immobilière de l'Etat.

Je ne doute pas qu'une solution sera trouvée d'ici la fin de la présente année scolaire afin d'organiser le déménagement dans les meilleures conditions possibles au cours de l'été 2019.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Rectrice de l'académie de Toulouse
Chancelière des Universités



Anne Bisagni-Faure

Monsieur Philippe Folliot
Député du Tarn